

# Table des matières

Préface .....	XI
Les auteurs .....	XIII
Avant-propos .....	XV

---

<b>Les définitions essentielles</b> .....	1
a) Abordage .....	1
b) Abordage (Le presque-abordage) .....	2
c) Abordage sans heurt .....	2
d) Brevet de marine .....	3
e) Bâtiment .....	3
f) Capitaine .....	3
g) Conducteur d'embarcation de plaisance .....	3
h) Embarcation de plaisance, Bateau de plaisance, Navire de plaisance .....	4
i) Embarcation à propulsion humaine, Bateau à propulsion humaine, Navire à propulsion humaine .....	4
j) Navire à propulsion mécanique .....	5
k) Navire à voile .....	5
l) Navire faisant route .....	5
m) Navire sans erre .....	5
n) Passager .....	6
o) Propriétaire d'un bateau (Représentant autorisé) .....	7
p) Visibilité .....	7
q) Visibilité réduite .....	8
<b>Capitaine de camion ou chauffeur de bateau ?</b> .....	9
<b>Les plaisanciers sont des marins selon la Loi de 2001 de la marine marchande du Canada</b> ...	11
<b>La hiérarchie des pouvoirs d'encadrement réglementaire dans le domaine de la navigation maritime</b> .....	13
L'Organisation maritime internationale (OMI) .....	13
Les gouvernements des pays membres de l'OMI .....	14
Les armateurs ou les compagnies d'exploitation (ou par adaptation, les propriétaires d'un bateau de plaisance) .....	15
Le capitaine du navire (ou par adaptation, le conducteur d'une embarcation de plaisance) ...	15
<b>Les paliers réglementaires : L'étroite interrelation entre la Loi, les règlements, les normes et les instructions des manufacturiers</b> .....	16
1) Une Loi .....	16
2) Un règlement .....	17
3) Une norme .....	17
4) Les instructions du manufacturier .....	19

<b>Le Règlement sur la compétence des conducteurs d'embarcations</b> . . . . .	21
La Carte de conducteur d'embarcation de plaisance . . . . .	21
<b>Les programmes de formation à la navigation de plaisance :</b>	
<b>Formation théorique et pratique à bord d'un bateau</b> . . . . .	26
Navigation – Bateau à voile : Théorie et pratique . . . . .	26
Voile légère . . . . .	27
Voile croisière . . . . .	28
Navigation – à moteur . . . . .	30
Formation théorique en salle de cours – Voile et moteur . . . . .	31
<b>Une petite « Tour de Babel » nautique</b> . . . . .	33
La Carte de conducteur d'embarcation de plaisance . . . . .	33
Le permis d'embarcations de plaisance . . . . .	34
L'immatriculation d'une embarcation de plaisance . . . . .	35
<b>Le statut des personnes à bord d'un bateau de plaisance : capitaine, membres d'équipage, passagers ou invités ?</b> . . . . .	37
Le capitaine . . . . .	37
Les autres personnes à bord : équipiers ? passagers ? ou invités ? . . . . .	39
<b>Les mesures de sécurité et les instructions aux personnes à bord</b> . . . . .	42
<b>Le vocabulaire et la terminologie parfois utilisés dans la marine de plaisance</b> . . . . .	44
Les bouées . . . . .	46
Les amarres . . . . .	48
<b>Le passage, volontaire ou involontaire, de la marine de plaisance à la marine commerciale</b> . . . . .	49
L'économie de partage et le nautisme : pour plaisanciers très avertis seulement ! . . . . .	49
Le démarrage d'une école de formation à la navigation de plaisance à bord d'un bateau : une attention particulière est requise . . . . .	52

## **LES RÈGLEMENTS**

<b>Le Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments</b> . . . . .	55
<b>Le Règlement sur les cartes marines et les publications nautiques</b> . . . . .	57
Article 4 – Cartes, documents et publications à bord . . . . .	57
Abandon des cartes papier aux États-Unis, le Canada suivra . . . . .	58
<b>Le Règlement sur les petits bâtiments</b> . . . . .	61
Article 201 – Mesures de sécurité . . . . .	61
Article 1005 – Interdiction relative à la conduite imprudente . . . . .	61
Article 1007 – Interdiction relative à la conduite imprudente . . . . .	62
Rapports d'accidents d'embarcations de plaisance . . . . .	63
Article 1100 – Rapport d'accident de plaisance . . . . .	63

**Règlement sur les abordages – (RIPAM)**

<b>PARTIE A</b> . . . . .	64
Règle 1 – Application . . . . .	65
Règle 2 – Responsabilité . . . . .	67
Règle 2 – Responsabilité . . . . .	71
<b>PARTIE B – Règles de barre et de route</b> . . . . .	75
<b>Section I – Conduite des navires dans toutes les conditions de visibilité</b> . . . . .	75
Règle 5 – Veille . . . . .	76
Règle 6 – Vitesse de sécurité . . . . .	85
Règle 7 – Risque d’abordage . . . . .	88
Règle 8 – Manœuvre pour éviter les abordages . . . . .	92
Règle 9 – Chenaux étroits . . . . .	95
Règle 10 – Dispositif de séparation du trafic . . . . .	97
<b>PARTIE B – Règles de barre et de route</b>	
<b>Section II – conduite des navires en vue les uns des autres</b> . . . . .	99
Règle 12 – Navires à voile . . . . .	100
Règle 13 – Navire qui en rattrape un autre . . . . .	102
Règle 14 – Navires qui font des routes directement opposées . . . . .	104
Règle 15 – Navires dont les routes se croisent . . . . .	105
Règle 16 – Manœuvre du navire non privilégié . . . . .	106
Règle 17 – Manœuvre du navire privilégié . . . . .	107
Règle 18 – Responsabilité réciproque des navires . . . . .	112
<b>PARTIE B – Règles de barre et de route</b>	
<b>Section III – conduite des navires par visibilité réduite</b> . . . . .	115
Règle 19 – Conduite des navires par visibilité réduite . . . . .	116
<i>Le RADAR: un instrument qui nécessite une bonne maîtrise d’utilisation</i> . . . . .	119
Règle 6 – Vitesse de sécurité . . . . .	119
Règle 7 – Risque d’abordage . . . . .	120
<i>Le RADAR, un instrument essentiel en situation de visibilité réduite</i> . . . . .	120
<i>Les bateaux de plaisance équipés comme les navires commerciaux:</i> <i>cartes électroniques, GPS, RADAR, ARPA, AIS, ÉCRAN MULTIFONCTION</i> . . . . .	121
<b>PARTIE C – Feux et marques</b> . . . . .	124
Règle 20 – Champ d’application – Feux et marques . . . . .	124
Règle 21 – Définitions . . . . .	124
Règle 22 – Portée lumineuse des feux . . . . .	126
Règle 23 – Navires à propulsion mécanique faisant route . . . . .	126
Règle 25 – Navires à voile faisant route . . . . .	129
Règle 25 – Navires à PROPULSION HUMAINE FAISANT ROUTE . . . . .	130
<i>Feux et marques dont la connaissance est non essentielle</i> <i>pour un marin plaisancier</i> . . . . .	130
Règle 24 – Remorquage et poussage . . . . .	132
Règle 26 – Navires de pêche . . . . .	133
Règle 27 – Navires qui ne sont pas maîtres de leur manœuvre et navires à capacité de manœuvre restreinte . . . . .	134
Règle 29 – Bateaux pilotes . . . . .	134
Règle 30 – Navire au mouillage ou navire échoué . . . . .	135

<b>PARTIE D – Signaux sonores</b> .....	136
Règle 32 – Définitions .....	136
Règle 34 – Signaux d'avertissement .....	137
Règle 35 – Signaux sonores par visibilité réduite .....	138

### **La navigation de nuit ou par visibilité réduite est-elle vraiment essentielle pour un marin plaisancier ?** .....

De nuit .....	140
Par visibilité réduite (de jour ou de nuit) .....	141
Conclusion .....	143

### **Navires commerciaux et bateaux de plaisance : des recommandations pour un partage sécuritaire des voies navigables** .....

Les recommandations .....	144
1) <i>Bateau de plaisance dont la route croise un navire commercial</i> .....	145
2) <i>Bateau de plaisance qui rencontre ou qui rattrape un navire commercial</i> ..	146
3) <i>Navire commercial qui rattrape un bateau de plaisance</i> .....	146
Une proximité à gérer avec sagesse en toutes circonstances .....	147
Les perturbations hydrodynamiques .....	147
La capacité de manœuvre des navires commerciaux .....	148
La personne qui est aux commandes d'un navire commercial .....	149
La personne qui est aux commandes d'un bateau de plaisance .....	151
À bien y penser! .....	152

### **Le partage de l'utilisation des plans d'eau : pour une coexistence réussie avec les mammifères marins** .....

La pratique d'une veille visuelle appropriée (selon la Règle 5) .....	153
Le choix d'une vitesse de sécurité (selon la Règle 6) .....	155
Utilisation des moyens disponibles pour identifier les risques (selon la Règle 7) .....	155
Application des mesures adéquates pour s'éloigner suffisamment afin éviter les situations rapprochées non désirées (selon la Règle 8) .....	156

### **Éviter les effets dommageables attribuables au sillage** .....

L'origine et la nature du sillage .....	159
Sillage et passages rapprochés : attention requise .....	160
Batillage et préservation de l'environnement .....	161
La responsabilité du marin plaisancier .....	161

### **La radiotéléphonie VHF maritime : un système qui mérite le respect** .....

L'accès à un appareil de radiotéléphonie VHF, MF, HF – maritime : un privilège pour les marins plaisanciers .....	163
La principale fonction de la radiotéléphonie VHF : l'urgence maritime .....	165
En situation d'urgence : la radiotéléphonie maritime VHF ou la téléphonie cellulaire? ..	166
La fonction secondaire de la radiotéléphonie maritime VHF : les communications avec les marinas et entre les navires .....	167
L'obligation de détenir un certificat restreint d'opérateur (radio maritime) .....	167
En conclusion .....	169

## **Procédures d'urgence à bord d'un bateau en situation de détresse**

<b>ou en situation de difficulté</b> . . . . .	170
L'efficacité des procédures de communication d'urgence . . . . .	170
Bateau en situation de détresse (appel MAYDAY) . . . . .	170
Bateaux en situation de difficulté (appel PAN-PAN). . . . .	173
Les moyens de communications pour signaler une situation de détresse ou de difficulté. . . . .	174
Le savoir-faire et le leadership du chef de bord en situation de détresse ou de difficulté . . . . .	176

## **La responsabilité du chef de bord lorsque le malheur frappe :**

<b>quelques exemples concrets</b> . . . . .	179
Août 2004 – Fleuve Saint-Laurent (Saint-Nicolas) . . . . .	180
Août 2007 – Rivière Richelieu (Saint-Mathias) . . . . .	186
Août 2007 – Lac Saint-François (Saint-Anicet) . . . . .	188
Août 2008 – Grande Décharge (Alma) . . . . .	192
Septembre 2013 – Lac de l'Achigan (Saint-Hippolyte) . . . . .	194
Août 2014 – Lac Pemichangan (Gracefield) . . . . .	196
Juillet 2016 – Fleuve Saint-Laurent (St-Laurent, Île d'Orléans) . . . . .	201
Décembre 2017 – Fleuve Saint-Laurent (Québec) . . . . .	203